



CABINET IMMOBILIER J.B & D. RULLEAU
DEPUIS 1940
SUCESSEURS DE PAUL RULLEAU

HONORAIRES DE TRANSACTION

Les honoraires s'entendent TTC

De 0 € à 100.000 €	10.0 % mini 4000 €
De 100.001 € à 130.000 €	9.0 %
De 130.001 € à 150.000 €	8.0 %
De 150.001 € à 275.000	7.0 %
De 275.001 € à 500.000 €	6.0 %
Au-delà	5.0 %

TERRAINS – LOTISSEMENTS	10 % mini 5000 €
EXPERTISE :	Forfait : 235 €

LOCATIONS

LOCATAIRE - Zone non tendue

Organisation des visites – constitution du dossier – rédaction du bail	8.00 €/ m ²
Etablissement de l'état des lieux d'entrée	3.00 €/m ²
(Sans pouvoir excéder 95% du montant du loyer)	

- **Zone tendue**

Organisation des visites – constitution du dossier – rédaction du bail	10.00 €/ m ²
Etablissement de l'état des lieux d'entrée	3.00 €/m ²
(Sans pouvoir excéder 95% du montant du loyer)	

PROPRIETAIRE - Zone non tendue

Honoraires d'entremise et de négociation	1.00€/m ²
Honoraires de visite – de constitution de dossier – rédaction de bail	8.00€ / m ²
Etat des lieux d'entrée	3.00 €/m ²
(Sans pouvoir excéder le montant du loyer)	

- **Zone tendue**

Honoraires d'entremise et de négociation	1.00 € / m ²
Organisation des visites – constitution du dossier – rédaction du bail	10.00 € / m ²
Etablissement de l'état des lieux d'entrée	3.00 €/m ²
(Sans pouvoir excéder le montant du loyer)	

LOCAUX A USAGE COMMERCIAL

- Avec négociation sur le prix cumulé d'une année :	30 %
- Augmenté d'honoraires pour la rédaction de bail :	Forfait : 240 €

GESTION LOCATIVE	8.40 % TTC
- ASSURANCE LOYERS IMPAYES (facultative)	3.00 % TTC